|  |
| --- |
| **L’Accompagnement personnalisé en LP.** |

|  |
| --- |
|  |

**La rénovation de la voie professionnelle** a deux objectifs majeurs : **réduire les sorties sans qualifications** et **augmenter le niveau de qualification** de nos élèves. L’alignement de la durée d’études entre la voie professionnelle, la voie générale et la voie technologique redonne également à la voie professionnelle ses lettres de noblesse. Dans le cadre de cette rénovation, l’accompagnement personnalisé est instauré. Les élèves inscrits en baccalauréat professionnel bénéficient ainsi d’un accompagnement personnalisé de 210 heures sur le cycle des 3 ans. Ces heures figurent sur les grilles horaires des élèves au même titre que les enseignements obligatoires.

**Qu’est ce que l’accompagnement personnalisé ?** Ce sont des dispositifs spécifiques évolutifs et variés regroupés sous le terme « accompagnement personnalisé » qui s’adressent aux élèves de LP (tout comme aux élèves de lycées) en fonction de leurs besoins et leurs projets à des périodes bien définies dans leur parcours scolaire.

**Quel est l’objectif de cet accompagnement ?** Obtenir des résultats durables et efficients qui permettent une individualisation des parcours favorisant la réussite des élèves, trop souvent en échec scolaire en LP.

**Qui sont les co-acteurs de l’accompagnement personnalisé ?**

* L’ensemble de l’équipe pédagogique qui prend en charge une classe donnée mais pourquoi pas d’autres enseignants de l’établissement.
* Le personnel de direction.
* L’élève au parcours personnalisé.
* La famille.
* Les **I**nspecteurs de l’**E**ducation **N**ationale.
* Les formateurs intervenant dans le cadre du **PAF.**

 **Quelles sont les démarches possibles que les professeurs peuvent adopter pour augmenter l’impact de l’accompagnement personnalisé auprès des élèves ?**

** Une différenciation** pédagogique des enseignements disciplinaires au sein d’une même classe qui mène à une individualisation des parcours. Par exemple, dans le cadre des heures d’A.P il peut être proposé aux élèves une fiche individuelle de positionnement **CCF** (**C**ontrôle en **C**ours de **F**ormation). Le professeur de menuiserie peut ainsi décider avec l’élève des CCF en fonction des compétences acquises ou non par celui-ci. L’équipe de professeurs peut ainsi répartir les différents CCF des différentes matières sur différentes périodes de l’année afin d’éviter qu’un élève en difficulté n’ait à passer un trop grand nombre de CCF pendant une même période.

 **S’appuyer sur l’émulation** pour créer une dynamique de réussite. Dans le cadre de l’A.P, des thèmes généraux peuvent être proposés aux élèves leur permettant un travail collectif et interdisciplinaire. Par exemple, la mise en place d’un projet e-twinning sur le thème de l’éducation au développement durable (**EDD**) permet aux élèves d’endosser diverses responsabilités et de prouver à leurs camarades qu’ils sont capables de mener à bien des projets.

 **Privilégier la professionnalisation** pour susciter l’intérêt des élèves. L’élève est principalement considéré comme un individu qui se construit un avenir professionnel. Une fiche d’auto-évaluation des activités professionnelles peut être proposée aux élèves afin qu’ils puissent évaluer les compétences acquises ou celles en cours d’acquisition. L’A.P peut être le moment propice pour remplir ce type de fiche mais donne également une plage horaire balisée pendant laquelle l’élève pourra retravailler avec un professeur pour acquérir les compétences nécessaires à l’obtention du diplôme intermédiaire ou du baccalauréat.

 Dans certains établissements, un « parrainage » de professionnels d’une classe ou de plusieurs élèves a un impact considérable sur la motivation des élèves. Ce parrainage permet aux élèves de rencontrer des professionnels qui effectuent déjà leur futur métier. Les élèves ont alors la possibilité d’effectuer leur PFMP chez ce « parrain » mais ils peuvent également parler et découvrir ce métier sous d’autres angles.

 **Co-intervention de 2 professeurs** sur une même heure d’accompagnement personnalisé pour mettre en évidence l’importance de l’interdisciplinarité. On peut ainsi démontrer par exemple que les mathématiques ont une importance primordiale pour les élèves de spécialité « menuiserie ». Certaines notions abstraites du programme étant abordées par le biais de situations professionnelles concrètes. Cette co-intervention demande évidemment un temps de concertation entre les enseignants. (Cette concertation peut avoir lieu lors du conseil pédagogique.) La co-intervention d’un professeur d’enseignement général et d’un professeur d’enseignement professionnel est une « combinaison » dont les impacts sont remarquables : elle permet aux élèves les plus en difficultés de prendre appui sur le domaine qu’ils préfèrent (le domaine professionnel) pour progresser en enseignement général. Cette co-intervention permet également de travailler les capacités pragmatiques des élèves mais surtout des compétences transversales.

Autres exemples : - des élèves préparant le Bac pro SEN vont travailler le vocabulaire technique en rapport avec l’informatique mais en anglais. Ce peut être l’occasion de faire un cours en anglais (pratique actionnelle) pendant lequel l’élève ou un groupe d’élèves, pourra se confronter à des situations authentiques.

* Une fiche de synthèse PFMP peut être travaillée avec le professeur de lettres et d’enseignement professionnel afin d’aider l’élève à rédiger son rapport de stage et de réfléchir quant aux progrès effectués ou non pendant la période de formation en entreprise.

**Quelles sont les différentes étapes de mise en œuvre de l’A.P ?**

**●** 1ères étapes **: -** Une **évaluation diagnostique** est nécessaire pour guider vers la réussite les individus d’une classe qui bénéficie de l’accompagnement personnalisé. Elle est le point d’appui qui permet de donner tout son sens à l’expression « accompagnement personnalisé. »

 **-** **L’entretien** de début d’année avec l’élève : en lien avec les autres actions.

● Etapes suivantes**: - Mise en place de dispositifs spécifiques et évolutifs.** Chaque élève peut bénéficier d’un des dispositifs suivants à un moment précis pendant sa scolarité :

- **Remédiation** pour les élèves en difficulté. Par exemple des cours de **FLS** (**F**rançais **L**angue **S**econde) pour les élèves ayant des difficultés en langue française et qui seraient alors pénalisés quant à leur poursuite d’études.

- **Tutorat** **professeur/ élève** mais aussi **élève/élève** au travers d’entretiens réguliers prenant appui sur un livret de suivi et d’orientation. Ces moments de dialogue privilégié permettent une réflexion quant aux différentes passerelles d’orientations possibles.

- **Aide individualisée**.

- **Consolidation des acquis en vue d’une orientation** nécessitant des qualifications particulières ou **en vue de l’insertion professionnelle** de l’élève. Un élève en fin de seconde professionnelle vente désirant changer d’orientation et se diriger vers un bac pro commerce, peut travailler les matières qui lui poseront problèmes lors de ce changement de spécialité au sein du même champ professionnel.

- **Approfondissement**: donner plus à ceux qui sont demandeurs afin de leur permettre par exemple une poursuite d’études en enseignement supérieur. (Poursuites d’études ou en DUT). Par exemple, l’élève peut approfondir lors de l’A.P ses connaissances en anglais. Il peut être préparé au TOEIC s’il continue en DUT physique-chimie.

◊ A la fin de chaque dispositif mis en place, il convient d’évaluer la pertinence de celui-ci afin de sonder les acquis des élèves et de choisir quel sera le prochain dispositif dont l’élève a besoin.

 **- Le livret de compétences** dont les objectifs sont d’évaluer les compétences des élèves sur 3 ans, de communiquer avec la famille et entre les professeurs pour répondre aux besoins de chaque élève.

 **- concertations et bilans** suite aux trimestres, aux différentes périodes du calendrier scolaire ou aux différents entretiens avec les élèves, aux conseils de classes, aux conseils d’enseignements ou pédagogiques, après les évaluations et lors des réunions parents - professeurs mais également lors du suivi personnalisé pour chaque élève dans le cadre du référentiel d’activités professionnelles.

**Quels sont les points de vigilance ?**

● L’équipe pédagogique doit mettre en place des **dispositifs articulés, évolutifs et complémentaires** qui vont prendre en compte ce qui est fait en classe mais également ce qui est fait pendant les **PFMP** (**P**ériodes de **F**ormation en **M**ilieu **P**rofessionnel) et dans le cadre de l’accompagnement personnalisé.

● **Le choix du dispositif** qui va répondre spécifiquement aux besoins de l’élève sur une période donnée doit viser à **responsabiliser l’élève** en question. Cet élève pourra lui-même choisir ce qui lui convient le mieux  en fonction de ses besoins et non en fonction des affinités avec tels camarades de classe ou tel enseignant : une phase de tutorat ou une phase de soutien ou encore une phase de réflexion quant à sa poursuite d’études.

● Afin de fixer ce qui a été vu lors de l’accompagnement personnalisé, **l’élève pourra fournir un travail personnel.**

● Afin de faciliter le **travail des équipes pédagogiques**, les professeurs peuvent en amont s’inscrire aux formations du **P**lan **A**cadémique de **F**ormation de leur académie afin de réfléchir et d’harmoniser des progressions sur 3 ans dans le cadre horaire de l’accompagnement personnalisé et viser les compétences transversales qui font souvent défaut aux élèves et ce, quelque soit la discipline.

● Une organisation souple **au sein des établissements** permet l’élaboration d’actions communes à plusieurs élèves et pourquoi pas à plusieurs classes. ( organisation en « barettes »). L’ensemble des acteurs de l’établissement doit s’approprier ce levier puissant de réussite qu’est l’accompagnement personnalisé afin qu’il ne soit pas seulement au service d’un petit groupe d’élèves mais du plus grand nombre .

● **L’équipe de direction doit mettre en place les modalités organisationnelles de l’accompagnement personnalisé après avoir défini les besoins des élèves et pris en considération les compétences des professeurs qui interviendront dans ce cadre. Enfin, l’attribution de moyens doit être faite en conséquence.**

***Textes officiels Rénovation de la voie professionnelle :***

● BOEN spécial n°2 du 19 février 2009. Circulaire n°2009 –28 du 18 février 2009. Nouvelle organisation des enseignements en LP.

● BOEN spécial n°2 du 19 février 2009. Arrêté du 10 février2009. (article 4)

● BOEN n°21 du 21 Mai 2009. Circulaire n°2009.068 du 20

Mai 2009.

● BOEN n°11 du 18 Mars 2010 : Encart n°2 du 18 Mars 2010 : préparation rentrée 2010.

● Note de service du 18 Juin 1999, BO n°25 du 24 Juin 1999. Aide individualisée.